



Bundesamt  
für Migration  
und Flüchtlinge

Bundesministerium  
für Arbeit und Soziales

# Cours de langue professionnelle

(selon l'article 45 de la loi allemande  
sur le séjour des étrangers)

FRANZÖSISCH



Integration



## En quoi consistent les cours de langue professionnelle ?

Les cours de langue professionnelle représentent une offre d'apprentissage linguistique pour les personnes issues de l'immigration. Vous améliorez ainsi vos chances sur le marché du travail.

### Qui peut participer ?

Les immigré(e)s, les citoyen(ne)s de l'UE et les allemand(e)s issu(e)s de l'immigration<sup>1</sup> qui

- ont besoin d'un certain niveau linguistique pour bénéficier de la validation des acquis professionnels ou accéder à une profession,
- sont en apprentissage ou cherchent un poste d'apprentissage,
- qui sont inscrit(e)s comme demandeur d'emploi et / ou bénéficient des allocations chômage,
- qui ont un emploi et dont les compétences en allemand sont insuffisantes pour accomplir leur travail quotidien.

### Quelles autres conditions devez-vous remplir ?

- cours d'intégration validé **ou**
- connaissances de l'allemand de niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)

---

1 Personnes de nationalité allemande qui ont immigré en Allemagne ou dont au moins un parent ou un grand-parent a immigré en Allemagne.



## Qu'apprenez-vous en cours ?

Selon vos compétences et vos besoins linguistiques, vous pouvez suivre des cours de base ou des cours spécialisés.

### Cours de base



Ils transmettent les connaissances d'allemand généralement demandées dans le monde professionnel en vous initiant au vocabulaire, aux expressions et à la grammaire nécessaires pour communiquer au travail.



Vous y apprenez à écrire des e-mails et des lettres professionnelles ou à comprendre des textes comme des modes d'emploi.



Ils vous permettent d'approfondir vos connaissances en matière d'entretien ou de contrat de travail et vous préparent de manière optimale à votre vie professionnelle.

Deux cours de base sont proposés :

- Niveau B1 à B2
- Niveau B2 à C1

## Cours spécialisés

Les cours spécialisés approfondissent les connaissances techniques et sont destinés aux

- personnes en procédure de validation des acquis professionnels dans les domaines des soins et de la médecine.
- personnes qui ont besoin d'acquérir des compétences linguistiques en allemand dans des domaines techniques ou commerciaux.

Il existe également des cours spéciaux pour les participants **n'ayant pas atteint le niveau B1 en cours d'intégration**. Avec ces cours, vous atteignez des compétences linguistiques de niveau A2 ou B1.

Tous les cours de base et cours spécialisés peuvent être complétés par des **mesures de l'Agence fédérale pour l'emploi** destinées à une préparation professionnelle.



## La participation est-elle gratuite ?

Les personnes inactives participent gratuitement aux cours de langue professionnelle.

Les personnes actives avec un revenu annuel imposable

- de plus de 20 000 euros en cas d'imposition individuelle **ou**
- de plus de 40 000 euros en cas d'imposition commune

participent aux frais.

Pour en savoir plus, consultez le site [www.bamf.de/BSK](http://www.bamf.de/BSK)

Les frais de déplacement sont remboursés sur demande

- si vous habitez à plus de trois kilomètres (itinéraire piéton le plus court) du lieu du cours **et**
- si vous bénéficiez de prestations selon SGB II, SGB XII, de prestations de demandeur d'asile ou d'une assistance de formation professionnelle selon l'article 56 SGB III ou si vous avez droit à des allocations chômage en vertu de l'article 136, paragraphe 1, point 1 SGB III.

## Est-ce qu'un service de garde d'enfants est proposé pendant les cours ?

Cela varie d'un endroit à un autre. Votre école de langue peut vous informer des possibilités de garde qui existent pour vos enfants.

## **Après avoir participé aux cours avec succès,**

- vous avez acquis un vocabulaire professionnel étendu et pouvez communiquer de manière plus sûre dans le monde du travail.
- vous connaissez tous les termes importants relatifs à la profession que vous souhaitez exercer.
- vous avez élargi vos connaissances de base relatives au travail et aux métiers et, avez appris à connaître les particularités du monde du travail en Allemagne.
- vous pouvez plus facilement trouver un nouvel emploi ou mieux exercer votre emploi actuel.
- vous recevez un certificat attestant l'obtention d'un nouveau niveau de langue (A2 à C1) ou une confirmation de participation au cours.
- l'Office fédéral allemand de la migration et des réfugiés vous rembourse 50 % des frais versés dans un délai de deux ans sur simple demande.



## Comment pouvez-vous vous inscrire ?

### Personnes inactives :

Si vous souhaitez participer à des cours de langue professionnelle, parlez-en à votre interlocuteur de l'agence ou du centre pour l'emploi.

Il vous communiquera les écoles qui proposent des cours de langue professionnelle. Votre interlocuteur vous permettra alors de suivre le cours qui vous convient.

### Personnes actives, apprentis ou personnes en procédure de validation des acquis professionnels :

Vous pouvez contacter directement l'**Office fédéral allemand de la migration et des réfugiés**. Veuillez envoyer un e-mail au bureau responsable de votre Land :

- **Berlin, Brandebourg, Saxe, Saxe-Anhalt, Thuringe :**  
Berlin (deufoe.berlin@bamf.bund.de)
- **Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat, Sarre :**  
Stuttgart (deufoe.stuttgart@bamf.bund.de)
- **Bavière :**  
Nuremberg (deufoe.nuernberg@bamf.bund.de)
- **Brême, Hambourg, Mecklembourg-Poméranie occidentale, Basse-Saxe, Schleswig-Holstein :**  
Hambourg (deufoe.hamburg@bamf.bund.de)
- **Hesse, Rhénanie du Nord-Westphalie :**  
Cologne (deufoe.koeln@bamf.bund.de)

## Mentions légales

**Éditeur :**

Bundesamt für Migration und Flüchtlinge  
90461 Nürnberg

**Mise à jour :**

09/2021, 2<sup>ème</sup> version mise à jour

**Impression :**

Silber Druck oHG, Lohfelden

**Conception :**

KonzeptQuartier® GmbH, Fürth

Mise à jour : MediaCompany GmbH, Bonn

**Crédit photographique :**

iStock/monkeybusinessimages, PeopleImages;  
shutterstock/wavebreakmedia; fotolia/Westend61

**Possibilité de commande :**


Bureau de publication de Bundesamt für Migration und Flüchtlinge  
[www.bamf.de/publikationen](http://www.bamf.de/publikationen)

Vous pouvez aussi télécharger librement cette publication au format PDF  
en version accessible à l'adresse : [www.bamf.de/publikationen](http://www.bamf.de/publikationen)

Cette publication est réalisée par l'Office fédéral des migrations et des  
réfugiés dans le cadre de ses relations publiques. La publication est  
distribuée gratuitement et n'est pas destinée à la vente.




N'hésitez pas à consulter

 [www.facebook.com/bamf.socialmedia](https://www.facebook.com/bamf.socialmedia)

 [@BAMF\\_Dialog](https://twitter.com/BAMF_Dialog)

[www.bamf.de](http://www.bamf.de)

**Other Language** 

[www.bamf.de/publikationen](http://www.bamf.de/publikationen)